

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille dix-huit, le seize novembre à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Sont présents :

Mmes et MM. Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Gérard SALAT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Didier ACHALME à Mme Aline HUGONNET, M. Cédric FAURE à M. Bruno FAURE, M. Jean-Antoine MOINS à Mme Martine BESOMBES, Mme Marie-Hélène ROQUETTE à Mme Isabelle LANTUEJOUL.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

JEUNESSE

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF DANS LES COLLÈGES CANTALIENS -

- Adoption du projet de convention de mise en œuvre du Schéma Départemental du Numérique Educatif dans les collèges. Autorisation est donnée à M. le Président de signer ladite convention.

EMPLOI

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN DURANT LA SAISON 2017-2018 -

- Avis favorable au versement d'une participation à la Commune de Laveissière pour la mise en œuvre d'une permanence de soins au Lioran pour la saison 2017-2018, dont le montant se décompose comme suit : au titre de sa participation directe, à la somme de 25 456,46 €, et au titre de la participation de la SAEM, à la somme de 11 230,79 €.

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'AMO POUR UN SCHÉMA DIRECTEUR DE REVALORISATION ET REDYNAMISATION DE LA STATION DU LIORAN -

- Validation du principe de recrutement d'un AMO pour la réalisation d'un schéma directeur pour la revalorisation et la redynamisation du cœur de la Station du Lioran.
- Validation du cahier des charges de l'étude correspondante.
- Autorisation est donnée à M. le Président de lancer la consultation et signer le marché avec le prestataire retenu sous réserve de la validation des crédits nécessaires lors de la session de décembre prochain et de solliciter les subventions auprès des partenaires identifiés (Comité de Massif, Atout France, Région).
- La Commission Permanente est mandatée pour toute décision relative à l'exécution de cette étude.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CANTAL-

- L'Assemblée départementale prend acte du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du Département du Cantal.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC L'IFCE POUR L'ENTRETIEN DU SITE DES HARAS D'AURILLAC DURANT L'ANNÉE 2019 -

- L'Assemblée départementale regrette le désengagement de l'Etat sur le site compromettant les possibilités de partenariat pour l'entretien courant et l'accueil des cavaliers ainsi que le développement du site.
- Validation du projet de convention pour l'année 2019 ci-joint relatif à la réalisation par l'IFCE de certaines prestations d'entretien et d'exploitation du site du Haras d'Aurillac.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer la convention.

RAPPORTS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SIÈGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEML -

- L'Assemblée départementale prend acte de la communication du rapport des représentants du Département aux Conseils d'Administration de la SAEM SUPER LIORAN DÉVELOPPEMENT et de la SAEM CALEDEN.

SERVICE : TRANSPORTS

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DÉFINITIVE DE TRANSFERT -

- Validation du projet d'avenant à la convention de transfert définitif permettant d'insérer l'ensemble des annexes.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant.

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS NON URBAINS ET DES TRANSPORTS SCOLAIRES -

- Validation du projet d'avenant N° 1 à la convention de délégation pour l'organisation des transports non urbains et des transports scolaires fixant la contribution régionale à 7 387 644 € pour le fonctionnement et 10 000 € pour l'investissement qui annule et remplace celui validé lors de la réunion du Conseil départemental du 21 septembre 2018.
- Autorisation est donnée à M. le Président de signer cet avenant.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2018 -

- Adoption de la Décision Modificative N°2 pour l'exercice 2018 par redéploiement des crédits entre les différents chapitres budgétaires au sein de chaque section.
- Décision est prise de prendre en charge le déficit du budget 2018 du GIP MDPH pour un montant de 120 000 €.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019 -

- L'Assemblée débat et prend acte sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2019.

DIVERS

MOTION CONTRE LA HAUSSE DES TAXES SUR LES ES CARBURANTS QUI ACCROÎT ENCORE LES INÉGALITÉS –

- L'Assemblée départementale adopte la motion suivante :

Après avoir augmenté de 23 % en deux ans, le prix du gasoil est au plus haut, dépassant le record de 2012 (hors inflation). Désormais, dans certaines stations, le diesel coûte plus cher que l'essence, qui connaît elle aussi une forte hausse (+ 15 % en un an).

Malgré la hausse du prix du baril, le gouvernement a décidé d'amplifier la hausse des taxes sur les carburants qui, sur la période 2018-2022, doivent augmenter de 30,5 centimes d'euros/litre pour le gasoil, 15,5 centimes d'euros pour l'essence sans plomb et 17,7 centimes pour le fioul domestique. L'Etat met en avant un double objectif pour justifier cette hausse des taxes dans la durée : augmenter la contribution climat énergie pour pénaliser les carburants les plus polluants et aligner la fiscalité du gasoil sur celle de l'essence.

La hausse des prix à la pompe pénalise les Français qui ne peuvent pas se passer de leur voiture parce qu'ils habitent à la campagne ou dans des quartiers peu ou pas desservis par les transports en commun. Elle risque d'augmenter la fracture entre la France urbaine et la France périphérique, qui a déjà mal vécu la limitation de vitesse à 80 km/h.

Même si on souscrit à l'objectif de lutter contre le dérèglement climatique, on ne peut accepter que ce soient les ruraux qui payent l'addition d'une décision qui les ignore et se traduit aujourd'hui, sous couvert de transition énergétique, par une fiscalité punitive en l'absence de réelles propositions alternatives accessibles au plus grand nombre.

Pour la collectivité départementale, le surcoût carburant est estimé à 300.000 euros pour cette seule année 2018, auquel il convient d'ajouter près de 200.000 euros au titre des combustibles. Pour 2019, ce seront au moins 250.000 euros supplémentaires qu'il faudra inscrire au budget pour les seuls carburants, sans compter l'incidence directe et indirecte de la hausse du gasoil non routier (GNR) qui se répercutera sur les prix des marchés publics et le coût combustible qui dépendra quant à lui de la rigueur de l'hiver.

Pour notre département, ces mesures, au-delà de l'impact direct et injuste qu'elles ont pour tous les Cantaliens et en particulier pour les plus fragiles, met à mal son attractivité (éloignement des zones de chalandise et de la clientèle touristique), mais aussi à terme la répartition de la population sur le territoire du Cantal lui-même avec un véritable risque de concentration autour des bassins d'emploi et de perte d'attractivité des communes rurales qui ont pourtant pris des initiatives pour accueillir de nouvelles populations.

Ces hausses risquent fort par ailleurs de mettre à mal le réseau des stations de distribution des carburants et d'éloigner ce service de proximité de nombre d'automobilistes.

Le Conseil départemental du Cantal dénonce avec force la hausse de la fiscalité sur les produits pétroliers (carburants et combustibles) qui pénalise la mobilité des Cantaliens et grève leur budget, et demande au Gouvernement d'y renoncer.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

Date de publication le : 20 novembre 2018

Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées